



DECLARATION DE REVENUS

Uniquement pour les personnes percevant moins d'un million annuellement.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Déclare sur l'honneur avoir perçu moins d'un million de francs CFP pour l'année 20.....

Mes revenus de 20.... ont été de :..... F.CFP.

Cette déclaration fait foi de ma sincérité.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Le/...../.....

Signature :

« Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir, faire obtenir, tenter d'obtenir ou tenter de faire obtenir, l'aide au logement est puni d'une amende de 530 000 F CFP pouvant être portée au double en cas de récidive » (Art 13 de la loi du Pays portant création d'une aide au logement).

Le Fonds Social de l'Habitat traite vos données personnelles dans le cadre de la gestion de l'aide au logement, selon les modalités indiquées dans le formulaire initial de votre demande d'aide dont copie vous a été remise. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation sur vos données, veuillez contacter : dpo@fsh.nc